

commencer à profiter de ses avantages quand la guerre a éclaté. Tout le monde s'accorde à dire qu'après la guerre, des relations commerciales plus suivies s'établiront entre les nations alliées et que ces dernières s'éloigneront davantage des pays avec lesquels nous sommes actuellement en guerre.

Je désire appeler l'attention du Gouvernement et du pays sur ce fait, qu'après la guerre nos relations avec les nations alliées ne seront pas ce qu'elles étaient auparavant. D'après ce que vient de dire le très honorable premier ministre, je suppose que nous avons à Paris des bureaux spacieux et convenablement installés. Nous nous attendons naturellement à ce que notre commerce avec la France augmente après la guerre. Maintenant que deux pays, qui, autrefois combattaient l'un contre l'autre, ont combattu côte à côte contre un ennemi commun, je ne puis pas concevoir qu'il en soit autrement. Quoi que nous fassions sous d'autres rapports, nous ne devons pas négliger de maintenir en France des bureaux parfaitement organisés pour donner tous les renseignements et répondre à tous les besoins d'un commerce plus considérable, pour ne perdre aucune des occasions qui ne manqueront pas de se présenter. Nous ne devons pas oublier qu'il est souvent difficile d'orienter le commerce dans un sens ou dans l'autre.

Le sentiment général, parmi les nations alliées, c'est que la coopération qui existe actuellement pour les fins militaires, devra exister également pour les fins commerciales. Si nous savons tirer parti de ces bonnes dispositions et en faire notre profit au bon moment, nous ne pourrons qu'y gagner considérablement, sous le rapport financier et industriel et, je n'ai aucun doute que le pays approuvera toutes les dépenses raisonnables faites dans ce but.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je n'ai aucun doute que M. Roy a mûrement étudié toutes ces questions, depuis dix-huit mois. Nous l'avons toujours trouvé d'un grand secours et il s'est montré infatigable dans ses efforts pour encourager les échanges entre le Canada et la France et surtout pour nous obtenir des commandes du gouvernement français.

Pension à J. B. Allan, \$450.

L'hon. M. PUGSLEY: Pourquoi ce crédit?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: M. J. B. Allan était membre de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et il a [L'hon. M. Graham.]

été réformé à la suite d'une blessure causée par un coup de fusil reçu pendant qu'il opérait la capture de La Voix Toute-Puisante, un prisonnier indien, en rupture de ban.

Gouvernement civil—administration de la justice—appointements, \$146,224.37.

M. MACDONALD: Pourquoi cette augmentation de \$4,075.62?

L'hon. M. DOHERTY: Elle provient des augmentations statutaires dans les traitements et des appointements d'un messager additionnel.

L'hon. M. GRAHAM: Le premier item de ce crédit est affecté au traitement du sous-ministre. Mon honorable ami peut-il expliquer pourquoi ce fonctionnaire reçoit \$10,000?

L'hon. M. DOHERTY: C'est la troisième année que ses appointements sont portés à \$10,000. La Chambre a considéré qu'il méritait de recevoir cette somme. Quelqu'un est un peu au courant des honoraires payés à un avocat de la réputation de M. Newcombe, admettra que ce dernier n'est pas payé trop cher, vu qu'il consacre tout son temps aux devoirs de sa charge. Je ne crois pas qu'il soit possible de s'assurer les services d'un homme comme M. Newcombe à un moindre traitement.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre, dans son budget, demande \$4,075.62 de plus que l'an dernier. Se propose-t-il de dépenser cette somme ou fait-elle partie des \$30,000,000 qui ne seront pas employés?

L'hon. M. DOHERTY: Cette addition est affectée aux augmentations statutaires et aux salaires d'un messager additionnel; je n'ai aucun doute que l'argent sera dépensé. Il n'est pas probable que les fonctionnaires oublient de retirer leur augmentation statutaire.

L'hon. M. GRAHAM: Depuis l'arrivée de mon honorable ami à ce ministère, le personnel en a été considérablement augmenté, surtout dans les grades supérieurs. Je crois que le solliciteur général a beaucoup à faire; il fait maintenant partie du Gouvernement, de sorte qu'il y a aujourd'hui deux ministres dans le département de la Justice. Je ne crois pas que M. Newcombe soit le sous-ministre des deux. S'il l'était, je comprendrais pourquoi il est payé plus cher qu'un autre sous-ministre. Je ne crois pas cependant qu'il agisse comme sous-ministre et solliciteur général. Le Gouvernement aura à adopter une